

Groupe de travail Culture – Septembre 2013

Stratégie pour le développement culturel dans le Pays de Brest

Le Conseil de Développement s'est saisi du thème de la culture dès 2011. Un premier travail sur l'offre et la diffusion du spectacle vivant dans le Pays de Brest a été réalisé par Lucile Saint-Pol, étudiante en Master 2 « chargé d'études en développement local ». En 2012, le Conseil a souhaité poursuivre ce travail en axant la réflexion sur les publics fréquentant les salles de spectacles du pays de Brest. Cette seconde phase a été confiée à un groupe de 6 étudiants en Master 2 de l'institut de géo architecture de Brest. Ces deux études ont permis au groupe de travail « Culture » d'émettre des propositions visant à favoriser le développement de la culture dans le territoire en s'appuyant sur une meilleure synergie entre les acteurs.

A l'image des actions engagées en matière de développement touristique, Le conseil de développement estime que le Pays de Brest est le niveau approprié pour être le lieu de globalisation d'un certain nombre d'actions : stratégie générale, communication globale, convergence de l'information... Ces propositions s'appuient notamment sur L'article 5 des statuts du Pôle métropolitain du Pays de Brest, « L'intérêt métropolitain et les compétences », la promotion de la culture et particulièrement « la promotion de la richesse et de la diversité des événements culturels du Pays de Brest » constitue l'une des actions d'intérêt métropolitain à mettre en œuvre.

La mise en œuvre d'une stratégie globale à l'échelle du Pays de Brest devra s'appuyer sur une meilleure connaissance des publics. C'est pourquoi, l'analyse des données et des chiffres concernant les publics et leurs déplacements devraient également être du domaine de compétence du Pays de Brest.

Propositions :

- > **Créer un schéma directeur des équipements à l'échelle du Pays de Brest**
 - Elaborer une politique culturelle à l'échelle du Pays (certains événements pourraient être organisés de façon à associer différents lieux)
 - Penser les liens entre développement culturel et attractivité touristique, économique et démographique
 - Définir le positionnement des équipements et leur complémentarité
 - Réfléchir sur l'accès à la culture pour tous
 - Etudier les réseaux de transport en vue d'améliorer la circulation des publics entre les différents lieux de diffusion, promouvoir le co-voiturage
- > **Donner un rôle de coordinateur aux Communautés de Communes**
 - Coordonner les projets des communes
 - Rassembler et relayer l'information à l'échelle des communautés de communes et de l'ensemble du Pays de Brest en lien notamment avec la politique touristique métropolitaine « Brest, terres océanes »
- > **Mener une politique de communication commune, mutualisée en complément des nécessaires actions individuelles**
 - Réfléchir à une politique d'ensemble et aux actions à mettre en œuvre : moyens mutualisés d'information concernant les salles et leur programmation : agenda culturel, lettre d'information ...
 - Mettre en ligne cet agenda sur un site internet en informant également sur les modes d'accès
 - Partager le site avec les acteurs sans distinction de statut de façon à ce qu'ils puissent l'enrichir en fonction de leur programmation
 - Une fois par an au minimum, éditer un document de communication sur l'activité culturelle dans le Pays de Brest dans le cadre d'un document d'informations plus larges du Pays de Brest à destination de ses habitants et visiteurs.
- > **Améliorer la gouvernance des équipements**
 - Favoriser l'échange de façon à enrichir la réflexion sur les différents modes de gouvernance des équipements
 - Mettre en réseau et mutualiser les ressources autour d'un pôle de matériel
 - Favoriser l'échange d'expérience et la complémentarité de façon à éviter la concurrence entre équipements

- > **Favoriser les rencontres entre tous les acteurs de la Culture sur le territoire**
 - Organiser la rencontre, la concertation de façon à favoriser le partage d'expérience, l'émergence de projets communs (élus, responsables de salles, organisateurs de spectacles...)
 - Favoriser la mise en réseau des décideurs/programmeurs des salles
 - Organiser des rencontres régulières entre ce réseau et des organisations culturelles régionales ainsi que les acteurs impliqués dans la diffusion.

- > **Permettre un accroissement et une diversification des pratiques culturelles et des publics**
 - Réfléchir à de nouvelles politiques tarifaires
 - Engager une réflexion sur la culture et les jeunes
 - Impliquer les jeunes dans l'organisation de journées culturelles
 - Favoriser, dès le plus jeune âge, la sensibilisation à toutes les formes de culture sur le temps périscolaire
 - Réfléchir à l'aménagement des horaires des spectacles
 - Améliorer la connaissance des publics par un recueil d'informations plus systématique et par des enquêtes auprès des habitants (spectateurs et non spectateurs)